



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 05 OCTOBRE 2021

Date de la convocation :

28 Septembre 2021

Date d'affichage :

28 Septembre 2021

Nombre de membres :Afférents au conseil
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 3

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COUELLE, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Angélique WASIL, M. Daniel LAIGLE, M. Jimmy DELESTIENNE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Alain COURAULT, M. Serge HERMANT, Madame Cindy QUESTE.

Absents : Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, Mme Sylvie DEBOVE.

Excusés ayant donné procuration : M. Alain COURAULT pouvoir à Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Serge HERMANT pouvoir à Joël BIGOURD, Madame Cindy QUESTE pouvoir à M. Romain DRUMÉZ.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés avec la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62)

Etant donné la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel.

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.441-1, L.441-5 et L.445-4 ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants ;

Vu l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes ;

Vu la délibération de la FDE 62 en date du Conseil d'Administration du 27 Mars 2021.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Mazingarbe d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des services associés pour ses besoins propres ;

Considérant qu'eu égard à son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité. (27 pour, 0 contre et 0 abstention).

Article 1^{er} :

Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

Article 2 :

La participation financière de la commune de Mazingarbe est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 3 :

Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant